

Mercredi 21 octobre 2020

Annonces classées

45

VIE DES SOCIÉTÉS

SARL TSB ALVES

responsabilité limitée au capital de 10.000 €
6, route de Péronville, 45310 Villeneuve-sur-Conie
RCS Orléans B 539.361.303A

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale en date du 5 octobre 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 20, route de Villeneuve, 45310 Villeneuve-sur-Conie à compter du 19 octobre 2020. Mention en sera faite au Journal Officiel de Commerce et des Sociétés d'Orléans.

846920

CONSTITUTION

acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2020, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Société : VDL PALETTES.

500 € avec un capital minimum de 500 €.

2, route Nationale, 45520 Cercottes.

chats vente de palettes.

Cédric NUNES demeurant 27, avenue Jean-Zay, 45000 Orléans.

à compter de son immatriculation au RCS d'Orléans.

846751

ENTREPRISE ALVES

responsabilité limitée au capital de 7.622,45 €
6, route de Péronville, 45310 Villeneuve-sur-Conie
RCS Orléans B 389.423.500

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

à la décision de l'associé unique en date du 6 octobre 2020, de transférer le siège social au 20, route de Villeneuve, 45310 Villeneuve-sur-Conie, à compter du 12 octobre 2020. Mention en sera faite au Journal Officiel de Commerce et des Sociétés d'Orléans.

847012

ACTE DE CONSTITUTION

acte sous signature privée en date à Cléry-Saint-André du 12 octobre 2020, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Société : à responsabilité limitée.

Société : JHEB BATI.

7, rue du Hâtre, 45370 Cléry-Saint-André.

Assemblée générale du bâtiment.

836217

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 4 VALLÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS ET LA RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS

Par arrêté n° 20/14 A du 22/09/2020.

Le président de la Communauté de Communes des Quatre Vallées a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ferrières-en-Gâtinais et la révision du zonage d'assainissement de la commune de Ferrières-en-Gâtinais.

La modification du Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais a pour objet de modifier la hauteur des constructions autorisées au sein de la zone AUjm, de réglementer la hauteur des exhaussements et des affaiblissements, et de modifier les conditions d'accès à la zone AUjm définie au travers de l'OA « Le Mardeleux » afin de permettre la réalisation d'un accès temporaire de chantier à la zone ou un autre accès de sécurité.

La révision du zonage d'assainissement Ferrières-en-Gâtinais a pour objet l'actualisation du zonage d'assainissement.

A cet effet, Monsieur Alain DISANT, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du tribunal administratif d'Orléans.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Ferrières-en-Gâtinais du 14 octobre 2020 à 14 heures au 13 novembre 2020 à 17 heures inclus.

Le public peut prendre connaissance du dossier, comprenant notamment les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et les avis de l'autorité environnementale, aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.cc4v.fr

L'enquête publique se déroulera dans le respect des mesures sanitaires en vigueur et conformément au décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de Ferrières-en-Gâtinais, aux dates et horaires suivants : le mercredi 14 octobre de 14 heures à 17 heures ; le samedi 31 octobre de 9 heures à 12 heures ; le vendredi 13 novembre de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Ferrières-en-Gâtinais et sur la révision du zonage d'assainissement de Ferrières-en-Gâtinais pourront être consignées : sur le registre d'enquête mis à disposition avec le dossier ; ou par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Communauté des Communes des Quatre Vallées, à l'attention de Monsieur DISANT, 4, place Saint-Macé, 45210 Ferrières-en-Gâtinais ; ou par mail à l'adresse suivante : enquetepublique-plu-assainissement@cc4v.fr, en mentionnant dans l'objet « Enquête publique modification du PLU, révision zonage d'assainissement ».

A l'issue de l'enquête publique et de l'étude des remarques des administrés, le dossier de modification du PLU de Ferrières-en-Gâtinais sera approuvé par le conseil communautaire, et la révision du zonage d'assainissement de la commune de Ferrières sera approuvée par le conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la Communauté de Communes. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Communauté de Communes. Ils seront également publiés sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante : www.cc4v.fr et tenus à disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes ainsi qu'en mairie de Ferrières-en-Gâtinais.

COMMUNE DE CHAINCY

COMMUNE DE CHAINCY

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 22 septembre 2020, le conseil municipal a décidé d'instaurer le droit de préemption urbain simple sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone U, 1AUh et 2AUh du Plan Local d'Urbanisme et dont le périmètre est précisé au plan de zonage du PLU. Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

846768

COMMUNE DE CHÂTEAU-RENARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE RELATIVE AU PROJET D'ALIÉNATION DU CHEMIN RURAL DE MOCBERRY N° 62 (POUR PARTIE) SUR 47 MÈTRES ET DU CHEMIN RURAL N° 46 DIT DES BONNINS SUR 400 MÈTRES

Par arrêté n° 59/2020 en date du 14 octobre 2020, le maire de la commune de Château-Renard a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant aliénation des chemins ruraux n° 62 de « Mocherry » sur 47 mètres et n° 46 lieu-dit « Les Bonnins » sur 400 mètres.

A cet effet, Monsieur Bruno DENTAN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés et consultables à la Mairie de Château-Renard du lundi 2 novembre 2020 au lundi 16 novembre 2020 afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures).

Le dossier soumis à l'enquête sera également consultable sur le site internet de la mairie : www.chateau-renard.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par voie postale à Monsieur le Commissaire enquêteur, mairie de Château-Renard, 57, place de l'Hôtel-de-Ville, 45220 Château-Renard.

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, pour recevoir ses observations, le lundi 2 novembre 2020, de 9 heures à 12 heures et le lundi 16 novembre 2020, de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la mairie de Château-Renard, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

846851

SERFI IMMOBILIER

32, place du Martroi, 45300 Pithiviers
RCS 342.596.541

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité disposant de succursales situées 32, place du Martroi, 45300 Pithiviers ; 3, rue Gambetta, 45200 Montargis ; 13, place de la Halle, 45310 Patay et 43, place de l'Hôtel-de-Ville, 45410 Artenay ; pour ses activités de transaction immobilière depuis le 3 novembre 1987, gestion